## VILLE DE MONTRÉAL

## ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de juin 2017 :

Vente à 9360-0179 Québec inc., d'un emplacement constitué du lot 1 179 373 du cadastre du Québec et d'une bâtisse dessus érigée connue sous l'édifice Rodier, situé aux numéros 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie de 526,2 m², dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour 930 000 \$ (CM17 0751)

Vente à Tour TDC Développements inc. d'un terrain constitué des lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour 2 297 100 \$ (CM17 0785)

AVIS est aussi donné que la Ville a autorisé l'aliénation suivante au cours du mois d'avril 2017 (laquelle a été omise de l'avis publié dans ce journal le 30 mai 2017) :

Vente à Immeubles Protégé inc. d'un immeuble constitué du lot 5 488 397 du cadastre du Québec, situé du côté ouest de la rue Dépatie, à l'angle de la rue Poirier, d'une superficie de 94,5 m², dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour 9 200 \$ (DA161233003)

Fait à Montréal, le 19 juillet 2017

Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat